

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

100

MONTS DOMES

100.2017.004

Réalisation de panneaux d'information et réglementaires pour une meilleure conciliation des usages sur le site du Lac Servières

RAPPORT

Le lac Servières est un site Inscrit (loi 1930 pour les sites et paysages) et fait partie d'une ZNIEFF de type 2. Ce lac naturel a également été identifié par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne en tant que « masse d'eau de plan d'eau » suivie au titre de la DCE et fait l'objet depuis 2005 d'un suivi de la qualité de l'eau dans ce cadre.

Le Lac Servières :

- est un lac de cratère naturel de faible profondeur et de faible renouvellement
- subit une surfréquentation estivale lors de fortes chaleurs, entraînant :
 - une érosion des berges
 - de nombreux foyers de feux (barbecue) alors que l'on est à moins de 300 mètres d'une forêt
 - un dérangement du troupeau dans l'estive (et un risque pour les visiteurs imprudents)
 - des conflits d'usages (visiteurs, pêcheurs, ayants droits...)
 - du canotage (paddle, matelas ou canot gonflables) alors que le lac est un site naturel et non une base nautique
 - une augmentation du bivouac et des tentatives de camping sauvage
- a quelques problèmes de pollution (fréquentation estivale, abreuvement des bovins, passage de chevaux, pêche...)
- révèle un manque de connaissance du caractère privé du site et donc de respect

Le site est donc à préserver afin de pouvoir lui conserver sa qualité, son caractère sauvage et emblématique.

Toutes ces raisons ont poussé les collectivités locales à s'intéresser au site et à mettre en place une réflexion pour préserver ce site remarquable, ce qui a abouti à une **convention cadre de partenariat signée en 2006** entre le SM PNRVA, les 2 communes concernées, les habitants de Servières, la Communauté de communes, la Manufacture Michelin, propriétaire du site et la Société de pêche Michelin.

« La présente convention a pour objet d'établir un partenariat entre les différentes parties signataires en vue de définir et mettre en œuvre des actions de gestion et de protection, en particulier la réhabilitation des zones dégradées du site concerné, **l'établissement d'une signalétique**, la surveillance du site, le maintien de la qualité des eaux du lac, la gestion du stationnement, l'exercice des pouvoirs de police, et la sensibilisation des différents utilisateurs. »

Les principaux objectifs sont donc :

- Concilier les usages et la préservation des qualités biologiques et paysagères du site
- Maintenir le caractère naturel du site en procédant à quelques aménagements pour éviter sa dégradation
- Inscrire les orientations dans la continuité du travail de concertation mené jusqu'à présent sur le site entre les différents partenaires

Depuis la signature de cette convention, **le SM PNRVA a ainsi réalisé** (Date de transmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017
063-256300237-20170626-100-2017-004-DE
financiers):

- **2007** : l'aménagement du **ponton** situé autour du lac et la **mise en défens de la tourbière**,

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- **2008- printemps 2009** : la **restauration des berges** avec des techniques de génie écologique ;
- **2008** : un **inventaire des herbiers aquatiques** du lac ;
- **2008** : l'élaboration du **plan de gestion du site** (2008/2012)
- **2010** : la pose de **panneaux d'information et de sensibilisation** ;
- **2009/2010** : la création d'un **abreuvoir gravitaire** avec prise d'eau dans le lac, afin de pouvoir à terme mettre en place une clôture empêchant les bovins de venir s'abreuver dans le lac.
- La **surveillance**, chaque saison estivale, avec la présence d'un Garde-Nature pour une meilleure conciliation des usages ;

La **Manufacture Michelin**, outre le financement à 50% du poste de Garde Nature chaque année, finançait également le ramassage des déchets jusqu'en 2014.

Pour les années qui viennent, plusieurs besoins ont déjà été identifiés :

- L'amélioration de la **signalétique** réglementaire, d'information ou directionnelle
- Le **déplacement du GR** pour limiter l'érosion et les apports de matériaux dans la lac et améliorer la conciliation des usages en évitant la traversée de l'estive par les randonneurs.
- La mise en place d'une barrière/clôture pour **empêcher l'accès à l'eau par les bovins** sauf en cas de sécheresse
- L'aménagement du **stationnement** pour canaliser la fréquentation et limiter le stationnement anarchique, tout en tenant compte des seuils de saturation du lac et de ses berges
- La poursuite de la **réparation des berges et l'entretien du cheminement** autour du lac
- Les actions de **gestion de la qualité de l'eau et piscicole**, qui seront à appréhender également à l'échelle du bassin versant (évolution avec la Loi GEMAPI)

En **2017**, outre le renouvellement du poste de **Garde nature saisonnier** (prestataire de service, financé par le SM PNRVA et la Manufacture Michelin) il serait nécessaire d'améliorer la **signalétique d'information et réglementaire**.

Sur la base d'un constat puis d'une proposition du Garde Nature 2016, des panneaux d'information (sur les réglementations et la conciliation des usages) doivent être remplacés ou complétés, pour une meilleure compréhension du site par le public et donc pour son respect (panneaux de réglementation, panneaux pour l'estive, panneau de compréhension du site).

	Action	Total HT	Total TTC	%	Total	Financiers
Investissement	Amélioration de la signalétique réglementaire et d'information : infographie et production des panneaux (car installation par les équipes SM PNRVA)	6 000€		100%	6 000€ HT	CR Auvergne Rhône Alpes Actions pilotes des PNR

➤➤ Il vous est proposé :

- > d'autoriser le président à solliciter les subventions relatives à l'amélioration de la signalétique pour le Lac Servières
- > à signer les marchés correspondants à la réalisation des panneaux

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les subventions relatives à l'amélioration de la signalétique pour le Lac Servières et à signer les marchés correspondants à la réalisation des panneaux.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-100-2017-004-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10	SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE
101	MONTS DORE
101.2017.001	Contrat d'occupation des locaux de la RNN de Chaudefour

RAPPORT

Le contrat d'occupation d'un local public nous donnant accès à la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour en tant que locataire de la commune du Chambon sur lac arrive à échéance le 31 Décembre 2018. La durée initiale était fixée à 5 années.

Après un entretien du Président et des services du Parc avec le maire de la commune du Chambon sur lac, en raison des travaux prévus par la commune avec entre autre l'agrandissement du parking visiteurs, la réfection des huisseries du bâtiment et l'amélioration de l'isolation, il a été décidé de revoir le montant du loyer à la hausse. Dans le contrat actuel, le loyer annuel est fixé à 10 000 € et aucune clause de révision n'est prévue durant les cinq années.

A l'issue des discussions, il a été proposé de fixer le loyer annuel à 11 000 € non révisable sur une durée de trois ans, et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

>>>Il vous est proposé de valider cette proposition et d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat d'occupation et de résilier le contrat actuel à compter du 1^{er} janvier 2018.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer le nouveau contrat d'occupation et de résilier le contrat actuel à compter du 1er janvier 2018.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-101-2017-001-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

101

MONTS DORE

101.2017.002

Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy : proposition de convention sur l'entretien du captage et de la canalisation d'eau potable de Saint Donat

RAPPORT

Un captage d'eau potable « la Font de l'Aigue » et une canalisation souterraine alimentant la commune de Saint-Donat et certains hameaux de Chastreix traversent la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy au niveau de la Montagne Haute et du Bladanet sur la commune de Chastreix.

Ce projet de convention a été élaboré afin de cadrer l'entretien et les interventions d'urgence de ces équipements dans le respect de la réglementation de la réserve naturelle et des milieux naturels, mais aussi pour permettre leur pérennité.

Ce projet permet donc de concilier activités socio-économiques et préservation des milieux naturels.

Il a été réalisé en étroite concertation avec la mairie de Saint-Donat. Le conseil municipal a donné un avis favorable et une délibération a été adoptée ce 3 juin 2017.

>>> Il vous est proposé d'approuver la convention entre le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la commune de Saint Donat, et d'autoriser le Président à la signer et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer la convention avec la commune de St Donat et à mettre en œuvre toutes démarches utiles pour son application.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-101-2017-002-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10

SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

105

Sites NATURA 2000

105.2017.001

Candidature du PNRVA comme « structure porteuse » pour l'animation de la mise en œuvre de DOCOB de trois sites Natura 2000 du territoire

RAPPORT

Le code de l'environnement (article 414.2 et suivant) confère aux collectivités territoriales et à leurs groupements, un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la procédure Natura 2000 notamment pour l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) et la mise en application de la gestion définie dans les DOCOB.

Le Parc a ainsi élaboré les documents d'objectifs des sites :

- FR 830 1039, Artense (validé en 2010),
- FR 830 1040 et FR 830 1041, Cézallier (validé en 2010),
- FR 830 1052, Chaîne des Puys (validé en 2011),
- FR 830 1055 et FR 831 0066, Massif cantalien et Monts et Plomb du Cantal (validés en 1997 – opération pilote- pour une partie du site et validés en totalité en 2011)
- FR 830 1042, Monts Dore (validé en 2000 et actualisé en 2013)
- FR 830 1056, Tourbières du Nord-Est Cantalien » (validé en 2000 et actualisé en 2013)
- FR 830 1060, Zones humides de Riom-ès-Montagnes » (validé en 2003 et actualisé en 2013).

Depuis, les services du Syndicat mixte assurent l'animation de ces 8 sites à l'appui de conventions triennales avec l'Etat pour chacun des sites qui définissent les modalités et moyens nécessaires à l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs (article L 414.2 V du code de l'environnement) par avenant annuel.

Trois conventions avec l'Etat pour les sites Massif cantalien et Monts et Plomb du Cantal, Chaîne des Puys et Monts Dore arrivent à terme en décembre 2017 et janvier 2018, il est proposé de les renouveler.

Pour rappel, en 2017, l'animation des 8 sites Natura 2000 est évaluée à 138 754 €, financée à 50% par l'Etat et 50% par l'Europe (FEADER) (aucun autofinancement du Parc). Il assure le financement (y compris les frais de structure) à hauteur de :

- 70% pour le poste de Chargé de mission basé dans le Puy de Dôme,
- 47,3% pour le poste de chargé de mission basé dans le Cantal.
- 21,5% pour le poste de coordination de l'Espace Programme,
- 15% d'1 ETP pour les gardes nature permanents de la Chaîne des Puys,
- 100% pour les gardes nature saisonniers des Monts du cantal (2x4 mois) + 50 % pour le garde nature permanent des Monts du Cantal
- 100% pour les gardes nature saisonniers des Monts Dore (2x6 mois)
- 8,3 % du chargé de mission Système d'information géographique
- 9,3 % de la chargée de mission éducation



Il vous est proposé que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne fasse acte de candidature comme « structure porteuse » pour la poursuite de l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 suivants :

- > FR 830 1052 : Chaîne des Puys
- > FR 830 1055 et FR 831 0066 : Massif Cantalien et Monts et Plomb du Cantal
- > FR 830 1042 : Monts Dore

Et que le Président soit autorisé à signer les conventions triennales afférentes avec l'Etat.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer les conventions triennales afférentes avec l'Etat.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

18 TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE DE PLEINE NATURE
183 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES
183.2017.002 Appel à participation RAEE/AGEDEN

RAPPORT

Augmentation des températures moyennes : le climat en Auvergne-Rhône-Alpes évolue significativement si on en croit les résultats des études réalisées par Météo France sur le sujet depuis 2010 et les travaux de l'Observatoire Régional des effets du changement climatique (ORECC).

Les récentes analyses de l'ORECC sur le Sancy montrent une élévation de la température de 1°C entre la période climatique 1957/1986 et la suivante 1987/2016 (station météo à 1050 m) ainsi qu'une baisse du nombre de jours avec 30 cm de neige au sol, la baisse d'enneigement se faisant le plus sentir du 20 décembre au 10 février ce qui est confirmé par les observations des personnels en station.

Entre 1981 et 1987, sous l'impulsion de René Fournier, alors directeur du Parc, 9 zones nordiques sur le territoire Parc sont créées dont 4 dans le Cantal et 5 dans le Puy-de-Dôme. Cette offre s'est étoffée par la suite mais en 2017, plusieurs d'entre elles ont disparues faute d'enneigement suffisant entre 1000 et 1200 m d'altitude.

Partant de ces observations, un groupe de travail associant des techniciens du syndicat mixte (tourisme, eau, réserves naturelles du Sancy) et des chercheurs du Conseil scientifique du Parc s'est constitué en interne pour mener une réflexion autour de l'avenir des activités de tourisme et de loisirs liées à la neige sur le territoire Parc.

Ce secteur touristique constituant, jusqu'à récemment, un véritable levier de développement économique pour le territoire Parc, il paraît important de conduire une réflexion prospective pour envisager une adaptation des activités hivernales aux effets du changement climatique en cours. Les stations de ski alpin s'y emploient déjà et il pourrait être intéressant de conduire une réflexion à l'échelle du périmètre Parc pour regarder ce que pourrait être la dynamique économique du tourisme et des loisirs hivernaux de demain.

Rhône Alpes Energie Environnement (RAEE) à l'échelle régionale et l'agence AGEDEN sur l'Isère proposent, avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un accompagnement collectif à destination des collectivités souhaitant mieux connaître la vulnérabilité de leur territoire aux effets du changement climatique et élaborer une stratégie d'adaptation sous la forme d'un appel à participation « Climat : mon territoire est-il concerné ? ».

2 ou 3 territoires seront choisis en Isère pour un accompagnement rapproché par l'AGEDEN. L'agence régionale RAEE sélectionnera 4 territoires en région Auvergne Rhône-Alpes, dont 2 en zone de montagne, territoires avec des enjeux agricoles ou touristiques importants, ce qui est le cas du PNRVA.

Le dossier de candidature est à retourner pour le 5 juillet 2017.

- »» Il vous est proposé que le syndicat mixte du Parc se porte candidat à cet appel à participation RAEE/AGEDEN pour traiter, s'il est retenu, l'enjeu de l'avenir des activités de tourisme et de loisirs liés à la neige avec l'ensemble des parties prenantes sur le territoire PNRVA.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 REVITALISATION TERRITORIALE
191 HABITANTS ET ASSOCIATIONS
191.2017.004 40 ans-Convention de partenariat avec Elza Lacotte

RAPPORT

A l'occasion de ses 40 ans, la structure Parc des Volcans propose à ses visiteurs et habitants, cet été et à l'automne des ateliers d'expression graphique en lien avec le thème du voyage.

Le Syndicat mixte du Parc s'entoure des compétences d'illustratrice-sérigraphe habitant l'Auvergne, à savoir Elza Lacotte.

Cette artiste encadrera, cet été, 3 ateliers intitulés Dessine ta Carte postale et, à l'automne, une série de 2 à 3 RDV dans 5 lieux du territoire du Parc (soient 4 médiathèques et le cabaret associatif Le Poulailler).

Sur Septembre et Octobre, les habitants par groupes d'une dizaine de personnes sur chaque lieu pourront réaliser des pages d'un carnet de voyage qui seront rassemblées pour constituer un ouvrage collectif à l'échelle du territoire du Parc.

2 dates complémentaires seront proposées à la Bibliothèque du patrimoine à Clermont-Fd, en Octobre et Novembre.

L'ensemble des réalisations originales issues de ces ateliers seront présentées au RDV du Carnet de voyage à Clermont-Fd, les 16, 17 et 18 Novembre.

Une exposition originale sera proposée aux médiathèques du territoire durant l'hiver 2018.

L'ensemble des prestations effectués par Elza Lacotte est décrit dans la convention ci-jointe.

>>> **Il vous est proposé d'autoriser le président à signer une convention de prestation avec Elza Lacotte pour un montant maximum de 4773 € TTC pour 17 séances à 230€ plus les frais de déplacements.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-191-2017-004-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19 REVITALISATION TERRITORIALE
191 HABITANTS ET ASSOCIATIONS
191.2017.005 40 ans-Convention de partenariat avec l'association « Il faut aller voir »

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne à l'occasion de ses 40 ans organise une programmation culturelle sur le thème du Voyage. Le support Carnet de voyage sera abordé à travers une exposition de croquis de terrain dans le Parc originale et itinérante et des ateliers collectifs de création d'un carnet de voyage à l'échelle du Parc.

L'association « Il faut aller voir » est intéressée par un partenariat pour une présentation par le Parc de ces supports et réalisation par les habitants à son RDV du Carnet de voyage, les 16, 17 et 18 Novembre à Clermont-Fd.

Le parc y présentera son exposition itinérante Carnet de voyage dans le Parc ainsi que les croquis de terrain originaux de Frédéric Pigot et le carnet de voyage des habitants sur un stand dans l'espace des carnetistes. Quelques habitants viendront eux-mêmes y présenter leur réalisation.

>>> **Il vous est proposé d'autoriser le président à signer une convention avec l'association « Il faut aller voir » pour un montant de 1500 €.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer une convention avec l'association « Il faut aller voir » pour un montant de 1500 €.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-191-2017-005-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

300 - CHARTE & PROGRAMME D' ACTIONS DU SMPNRVA

300,2017,003 Demande de crédits 2017 portant sur la collecte et l'analyse des données de 2016 des indicateurs d'évaluation de la charte du Parc

RAPPORT

La charte du Parc expose le projet de gestion et de développement durable du territoire fondé sur la préservation et la valorisation économique et culturelle des patrimoines matériels et immatériels du territoire classé PNR.

S'agissant d'une politique publique et du fait des attendus nationaux des chartes de parcs naturels régionaux, **l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013>2025 du Parc par l'ensemble de ses signataires et le Syndicat mixte du Parc est prévue à différents temps :**

- > **à mi parcours du classement du Parc soit en 2018** (et éventuellement en 2022 en cas de prorogation du classement du PNRVA sur une durée de 3 ans), s'agissant d'optimiser le choix et la gouvernance des projets et actions à initier ou à poursuivre, dans le but d'assurer une politique équitale, efficace, et surtout adaptée aux évolutions de contexte
- > **entre 2021 et 2025** (ou entre 2023 et 2028 en cas de prorogation du classement du PNRVA sur une durée de 3 ans), la démarche devant permettre de mettre en évidence et d'analyser la plus-value apportée par cette politique publique à l'échéance du classement du Parc et d'en tirer les enseignements pour réfléchir à la façon de traiter les enjeux futurs.

Fondamentalement, l'évaluation consistera à répondre à des questions évaluatives fixées par enjeu phare, en fonction de **l'analyse** à la fois :

- > de ressentis d'acteurs locaux et institutionnels (mobilisés lors de ces phases d'évaluation)
- > **de l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs** (respect d'engagements du SMPNRVA et des signataires de la charte - résultats obtenus au titre de démarches prévues dans la charte).

De façon concertée entre le Syndicat mixte du Parc et ses principaux partenaires, ces indicateurs ont été choisis et définis en termes de valeurs objectifs à atteindre.

Il s'agit ensuite annuellement de **les renseigner, ce qui nécessite de collecter les données correspondantes et de les comparer aux valeurs objectifs fixées pour chaque indicateur.**

Une subvention auprès de la DREAL auvergne pourrait être sollicitée au titre de la ligne PNR 2017, afin de cofinancer l'animation à réaliser dans ce cadre.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement de cette opération intégrant cette subvention prévisionnelle serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT (HT)	MONTANT (TTC)	RESSOURCES	MONTANT	%
Acquisitions immobilières			AIDES PUBLIQUES (préciser la nature de l'aide)	5 000 €	80 %
Travaux			Union européenne (Leader)		
Matériel.....			Etat (DREAL Rhône-Alpes)		
Prestations intellectuelles.....			Collectivités locales et leurs groupements :		
Autres : dépenses de fonctionnement 25 jours à 250 euros par jour (travail réalisé par des agents contractuels du SMPNRVA)		6 250 €	Région		
A DEDUIRE S'IL Y A LIEU			SOUS TOTAL	5 000 €	80 %
Recettes nettes générées par l'investissement			AUTOFINANCEMENT : fonds propres emprunts (2) crédit bail autres Sous-Total	1 250 €	20%
				1 250 €	20 %
TOTAL		6 250 €	TOTAL	6 250 €	100 %

➤➤➤ Il vous est proposé :

- d'approuver la demande de subventions auprès de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 5 000 €
- d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette opération.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à mener les démarches nécessaires à cette demande de subvention et à la mise en œuvre de cette opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-300-2017-003-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

304 - STRATEGIE MARQUE PARC

304,2017,002 Suivi de la marque Valeurs Parc « Viande Salers » Audit d'attribution « GAEC des Tourbières »

RAPPORT

Nom de l'exploitation auditée : **GAEC des Tourbières**

Adresse : Lieu-dit La Pignole, 15 270 CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL

Date d'audit : 13 juin 2017

Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'exploitation en bref

Graciella et Patrick WESPISSE sont les deux associés du GAEC des Tourbières. Installés en 2005, hors cadre familial, ils élèvent 37 vaches mères de race Salers sur une surface de 98 ha (dont 17 ha de tourbière). Depuis 2010, ils proposent des caissettes de viande, saucisses et merguez en vente directe.

Résultats de l'audit

<i>Valeurs</i>	<i>Sous-chapitres</i>	<i>Points max</i>	<i>Points mini</i>	<i>Points obtenus</i>	<i>% pts</i>	<i>% mini</i>
Lien au territoire	Valorisation des ressources locales : races, alimentation	21	9	16	71%	50%
	Insertion et préservation paysagère	17	6	10		
	Ancrage territorial de la production et valorisation locale	12	7	10		
	Connaissance du territoire et de la structure PNR	16	6	11		
	TOTAL VALEUR	66	28	47		
Environnement préservé et valorisé	Préservation des prairies naturelles : pratiques culturelles	19	7	17	75%	50%
	Gestion des effluents / énergie	21	8	14		
	Des étapes de transformation qui préservent l'environnement	9	5	7		
	Sensibilisation et communication éco-responsable	8	3	5		
	TOTAL VALEUR	57	23	43		
Dimension humaine	Conduite d'élevage : respect du bien-être animal	18	6	14	72%	50%
	Organisation en filière locale	4	2	4		
	Accueil sur le lieu d'exploitation	12	2	10		
	TOTAL VALEUR	34	10	24		

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-304-2017-002-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Synthèse et marge de progrès

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	- Filière à taille humaine - Traitements homéopathique et aux plantes	- Les animaux sont nés, élevés et engraisés sur l'exploitation - Les fourrages secs sont favorisés : 100% foin - Bonne intégration paysagère des bâtiments - Projet de création d'un point de vente sur l'exploitation - Forte implication locale, et communication sur leurs produits et leur démarche	- Valorisation et préservation des prairies : fauche tardive, chargement... - Maintien d'éléments de paysages (murets, haies,...) - Aucun traitement phytosanitaire sur les prairies - Mesures d'économie et de récupération d'eau et de gestion des énergies
Points sensibles	- Stabulation entravée pendant l'hiver, ne permettant pas aux bêtes d'être propres à tout moment	- Autonomie fourragère ~ 80%	
Points de progrès		- Connaissances sur le territoire du Parc et les missions du Syndicat mixte - Autonomie fourragère : les éleveurs souhaitent diminuer leur cheptel, ce qui serait permis par le développement de la vente directe au niveau local	- Réflexions sur l'utilisation de supports de communication éco-conçus (papier, encre...)

>>> Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'exploitation dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-304-2017-002-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

30

OUTILS TRANSVERSAUX

304

STRATEGIE MARQUE VALEURS PARC

304.2017.003

Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques »
Audit d'attribution « Pouzzolanes des Dômes »

RAPPORT

Nom de l'entreprise auditée : **Pouzzolanes des Dômes**
Adresse : Le Vauriat – 63 230 SAINT-OURS-LES-ROCHES

Date d'audit : 12 juin 2017
Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'entreprise en bref

La société Pouzzolanes des Dômes est située sur la commune de Saint-Ours-les-Roches. Créée en 1935, elle s'organise autour de deux pôles distincts mais complémentaires :

- La carrière de pouzzolane, d'une dizaine d'hectares, où le matériau est extrait à l'aide d'une pelle puis transporté jusqu'à une installation de concassage et de tri ;
- L'usine et les bureaux, où la pouzzolane est conditionnée et où travaille l'équipe commerciale et technique.



*Vue aérienne du site en 2017
Crédit photo : Pouzzolanes des Dômes*

Pouzzolanes des Dômes extrait en moyenne 120 000 tonnes de granulats par an, utilisés pour de multiples activités : industrie, aménagements paysagers, horticulture, traitement des eaux...

L'entreprise, d'ores-et-déjà engagée dans la Charte de l'Environnement de l'UNICEM, souhaite obtenir la marque Valeurs Parc « Pierres volcaniques » pour confirmer son engagement comme acteur responsable du territoire.

Résultats de l'audit

Respect des exigences obligatoires : En totalité

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	L'entreprise dispose d'indicateurs permettant d'évaluer ses performances dans ces trois domaines et suit un plan d'amélioration.		
	- Entreprise à taille humaine : 10 employés -L'entreprise et le Parc œuvrent en concertation sur le territoire.	- Connaissance du territoire - Travail avec la filière nationale et locale -L'entreprise est en mesure de répondre à des petites commandes locales ou spécifiques	- Signataire de la Charte de l'environnement de l'UNICEM -L'entreprise s'applique à générer le moins de déchets possible + liens avec la recherche pour la valorisation des poussières de pouzzolane -L'entreprise anticipe l'après-extraction
Points sensibles		-90% de la production vendue hors région Auvergne-Rhône-Alpes car débouchés spécifiques qualifiés de « nobles » : filtration des eaux, horticulture...	
Points de progrès	-Mise en place d'une évaluation de la satisfaction des clients		- Réflexion en cours sur le choix de matériaux d'emballages éco-conçus

>>> Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

30 OUTILS TRANSVERSAUX
304 STRATEGIE MARQUE VALEURS PARC
304.2017.004 Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques »
Audit d'attribution « Association des Pierres de Menet »

RAPPORT

Nom de l'association auditée : **Association des Pierres de Menet**
Adresse : Crayssac – 15 400 MENET

Date d'audit : 14 juin 2017
Nom de l'auditrice : Andrée CASSAGNES

L'association en bref

Historiquement, les communes de Menet et Valette exploitaient 7 carrières pour en extraire des pierres de taille, des pierres pour les toitures, etc... Aujourd'hui, une seule carrière fonctionne mais le village de Menet reste encore très marqué par ces activités, offrant un joli décor bâti de pierres volcaniques.

L'Association des Pierres de Menet, créée en 1986, a pour rôle de promouvoir la diversité des pierres de la commune et de mettre en valeur son patrimoine bâti. L'Association entretient également une passion pour la sculpture et organise depuis 1992 le Symposium de Menet dont le but est faire redécouvrir le patrimoine de la région du Cantal en présentant les perspectives contemporaines de l'utilisation des pierres de Menet. Les pierres utilisées par les sculpteurs pendant le Symposium sont issues de roches volcaniques qui ont toutes été utilisées en taille depuis des millénaires à Menet : on trouve le trachyte, le tuf et la phonolyte.



*Poulailler de luxe
en pierres volcaniques à Menet.*

Résultats de l'audit

Respect des exigences obligatoires : En totalité

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	- Très forte implication dans le réseau - Organisation d'événements grand public et pour les scolaires	- Connaissance du territoire - Acteur de la promotion des pierres du territoire, dans leurs dimensions géologique, historique, patrimoniale, paysagère, environnementale, territoriale, sociale - Forte volonté de travailler localement avec les acteurs de la filière	- Connaissances des éventuels impacts. Attention particulière au ramassage des déchets lors des excursions ou événements, à la préservation du sol (limiter l'érosion) et sensibilisation systématique des visiteurs
Points sensibles	- La satisfaction des visiteurs est mesurée de manière informelle		Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20170626-304-2017-004-DE Date de télétransmission : 12/07/2017 Date de réception préfecture : 12/07/2017
Points de			

progrès			
---------	--	--	--

>>> Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'association dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

30	OUTILS TRANSVERSAUX
304	STRATEGIE MARQUE VALEURS PARC
304.2017.00	Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques »
5	Audit d'attribution « Etablissements Mallet »

RAPPORT

Nom de l'entreprise auditée : **Etablissements Mallet**

Adresse : 31 rue du cratère – 63 530 VOLVIC

Date d'audit : 15 juin 2017

Nom de l'auditrice : **Andréa CASSAGNES**

L'entreprise en bref

Les Etablissements Mallet appartiennent désormais au groupe Pierre de Plan, spécialisé dans la réalisation de plans de travail sur-mesure pour cuisine, bains et agencement. Ce groupe englobe également l'entreprise d'émaillage Pyrolave avec laquelle les Etablissements Mallet sont liés : vente de 70% de la fourniture. Ainsi, bien que ce ne soit pas la seule destination des pierres de Volvic, les Etablissements Mallet sont souvent assimilés à une entreprise d'émaillage alors qu'il y a 20 ans, les Etablissements Mallet ne faisaient que du bâti.

Les Etablissements Mallet comptent 9 salariés en atelier et 5 salariés en carrière. L'entreprise travaille 3 carrières de pierre de Volvic. Chaque année, 700 à 800 m³ sont extraits puis les blocs sont recoupés en fonction des qualités et défauts observés.

Thierry Riche, directeur des Etablissements Mallet, est très attaché à l'utilisation historique et patrimoniale de la pierre et aimerait que ce matériau retrouve ses lettres de noblesses, notamment dans le bâti.



Dans les carrières, l'extraction est faite manuellement : les ouvriers travaillent le long des failles naturelles.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Résultats de l'audit

Respect des exigences obligatoires : En totalité

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	L'entreprise est parfaitement au fait de ses impacts dans les 3 domaines de performances de la marque Valeurs Parc et s'inscrit dans une dynamique de progrès.		
	- Entreprise à taille humaine : 18 employés -Volonté forte de développer la vente locale -Nombreuses visites -L'entreprise et le Parc œuvrent en concertation sur le territoire	- Forte implication dans le réseau filière -L'entreprise est en mesure de répondre à des petites commandes locales ou spécifiques	-Extraction manuelle en carrière -L'entreprise s'applique à générer le moins de déchets possible : recoupe des blocs, utilisation des stocks, traitement des boues, tri des déchets... -L'entreprise anticipe l'après-extraction
Points sensibles		-70% de la production vendue hors région car débouchés spécifiques d'émaillage via Pyrolave	
Points de progrès	-L'entreprise réfléchira, avec l'aide du Parc, à la sélection et à la compilation des indicateurs de performances pour répondre aux exigences de la marque Valeurs Parc : tableau de bord et plan d'actions. -Réflexions à mener quant à la vétusté et aménagement du site.		
		-Développement des débouchés locaux	- Réflexion en cours sur le choix de matériaux d'emballages éco-conçus

➤➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-304-2017-005-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

30 OUTILS TRANSVERSAUX
304 STRATEGIE MARQUE VALEURS PARC
304.2017.006 Suivi de la marque Valeurs Parc « Pierres Volcaniques »
Audit d'attribution « Pépite de lave »

RAPPORT

Nom de l'entreprise auditée : **Pépite de lave**
Adresse : Ancien presbytère, Le Bourg, 15 240 ANTIGNAC

Date d'audit : 23 juin 2017
Nom de l'auditrice : Andréa CASSAGNES

L'entreprise en bref

Issue des Arts Appliqués, Rose Desmaisons a trouvé en l'alchimie de l'émail et de sa cuisson sur lave, un moyen d'expression sans limite.

Elle oppose le côté brut de la lave et le côté précieux des émaux dans ses créations qu'elle veut uniques. Pour l'artiste, ce savoir-faire rare qu'on lui a transmis est riche d'histoire et de sens : il est comme sa matière "Un trait d'union entre le passé et l'avenir".

Pépite de lave crée des bijoux originaux et uniques en lave émaillée des volcans d'Auvergne ainsi que différentes collections d'art de la table, des horloges, des tableaux, des cadrans solaire et des signalétiques.



*Démonstration de pose d'émaux
sur une plaque de lave
par Rose DESMAISONS*

Résultats de l'audit

Respect des exigences obligatoires : En totalité

	Dimension humaine	Lien au territoire	Environnement préservé et valorisé
Points forts	- Forte implication dans les réseaux d'artisanat du territoire -Nombreux événements de découverte de son activité	-Participation à l'économie locale : vente des produits sur le territoire Parc, fournisseurs et sous-traitants locaux	- Très peu de déchets et travail d'un matériau naturel
Points sensibles		-Connaissances des missions du Syndicat mixte et communication sur les prestations et produits locaux	
Points de progrès		-L'engagement dans la marque permettra progressivement d'acquérir les informations sur le Syndicat mixte.	Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20170626-304-2017-006-DE Date de télétransmission : 12/07/2017 Date de réception préfecture : 12/07/2017

➤➤ Il vous est proposé de donner un avis favorable sur ce dossier sous réserve d'engagements de l'entreprise dans une démarche de progrès à 5 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 – RESSOURCES HUMAINES

401,2017,020 Chargé(e) de mission Urbanisme et paysage

RAPPORT

Suite au départ, en mai 2017, de notre Chargée de mission Urbanisme et paysage, il est proposé un remplacement pour une durée d'un an afin d'assurer la continuité des actions en cours, et notamment : le suivi des documents d'urbanisme, l'animation d'un Plan de paysage, le suivi technique des dossiers TEPCV.

Proposition : recrutement d'un agent en CDD pour une période d'un an.

Objectif de la mission : placé sous la responsabilité du Coordinateur de l'espace-programme 3 : Urbanisme, paysage et énergie, le (la) Chargé(e) de mission Urbanisme et paysage aura pour missions :

> **Apporter une assistance technique** (conseil, expertise) auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et prestataires, en **matière d'urbanisme de planification** (PLU, PLUi, SCOT, PLH, etc.) de la phase de conception (rédaction du cahier des charges, consultation) jusqu'à l'arrêt du projet.

> **Elaborer le Regard du Parc** (porter à connaissance du Parc / compatibilité avec la Charte) lors de toute élaboration ou révision de documents d'urbanisme.

> **Rédiger les avis du Syndicat mixte** sur les projets d'urbanisme arrêtés, sur la base des orientations définies dans la Charte 2013>2025 et en s'appuyant sur le contenu du Regard du Parc.

> Lancer et animer le projet de **Plan de paysage**.

> **Apporter une assistance technique**, plus ponctuellement, en lien avec le coordinateur de l'EP3, auprès des collectivités maîtres d'ouvrage et prestataires, en matière **d'urbanisme opérationnel** (lotissement, écoquartier, aménagement de sites naturels, opération centre-bourg, etc.).

> **Participer à l'animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU)** : échanges, formations, production d'outils techniques, communication, et en tant que membre ou coordinateur d'équipes-projets ARU.

> Participer au suivi de la réalisation de **l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé** (liens avec le Regard du Parc, base de données, inventaires participatifs, etc.).

> **Participer, ponctuellement, aux actions énergie** : et notamment assurer le suivi technique des dossiers issus de la candidature TEPCV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte).

- Formation : urbaniste, paysagiste, diplômé en aménagement du territoire ou en géographie, d'un niveau Master 2 ou équivalent (bac + 5).

- Expérience : au moins une année en conduite et animation de projets dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du paysage.

- Durée : CDD d'un an (contractuel de la Fonction Publique Territoriale).

- Basé : Maison du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.
Montlosier - 63970 Aydat.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20170626-401-2017-020-DE Date de télétransmission : 12/07/2017 Date de réception préfecture : 12/07/2017

>>>

Il vous est proposé de créer un poste de contractuel pour une durée de 1 an, à l'automne 2017, sur la base de l'indice brut 405, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.021 Revalorisation indiciaire d'un agent non-titulaire en CDI

RAPPORT

Monsieur Jérémie CRAIPEAU est Coordinateur LEADER en CDI depuis le 1^{er} août 2014

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels qui traite d'une réévaluation au moins tous les trois ans du régime indiciaire des non-titulaires.

La technicité et le savoir-faire de cet agent sont appréciés tant par les élus que par les partenaires avec lesquels il est amené à travailler. D'autre part, il fait preuve d'une grande disponibilité et d'implication dans les différents dossiers qu'il suit. Un agent contractuel doit pouvoir bénéficier d'une réévaluation régulière de sa rémunération comme les agents titulaires.

>>> **Compte tenu de ses états de services et du fait que son dernier changement d'indice remontera à trois ans au 1^{er} août 2017, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de Monsieur CRAIPEAU afin de réévaluer son salaire sur la base de l'Indice Brut 492 (ancien indice : 458) et ce à partir du 1^{er} août 2017.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

402 - MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2017.004. Virements de crédits Budget annexe RNN de Chaudefour

RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
615228	Travaux d'entretien de bâtiment	-500,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	500,00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser ces virements

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

502- JEUNES SCOLAIRES & CENTRES DE LOISIRS

502,2017,001 Finalisation des ateliers pédagogiques, à la Maison du Parc

RAPPORT

Contexte

Le site de Montlosier maintient sa vocation pédagogique depuis la fermeture du centre d'hébergement en 2005.

Les groupes scolaires visitant les volcans utilisent le parking sécurisé, l'aire de pique-nique, les toilettes au départ ou au retour du Puy de Vichatel. Ce dernier identifié comme site annexe à la zone centrale Chaîne des Puys voit sa fréquentation augmenter.

De manière à diversifier l'offre d'animations et donc l'impact sur les sites, l'aménagement d'**ateliers pédagogiques** a été imaginé au 1^{er} étage de l'ancien centre d'hébergement.

Le principe de fonctionnement de ces espaces est de pouvoir utiliser en complément ou préalablement à une découverte de terrain, des outils et supports pédagogiques. Les ateliers pédagogiques fonctionneront **en totale autonomie** de la part des animateurs et enseignants, le syndicat mixte du Parc n'ayant pas la possibilité de mettre à disposition un animateur. Les supports proposés devront donc être suffisamment explicites pour une mise en œuvre adéquate.

Depuis 2011, ce projet a fait l'objet de réflexions avancées depuis des sujets de stages d'étudiants ou formation professionnelle jusqu'à un travail en interne en lien avec nos partenaires éducatifs professionnels et institutionnels (conseillers pédagogiques et professeurs correspondants culturels).

Un premier financement a été sollicité en 2014 auprès du conseil départemental du Puy-de-Dôme à hauteur de 5000€ pour un équipement en matériel de ces espaces.

Le travail de rédaction finale, sous forme de fiches d'activités, réservé initialement au service Pédagogie du Parc ne peut être effectué pour une raison principale de non disponibilité des agents.

Il s'avère donc nécessaire de passer une commande auprès d'un prestataire extérieur pour finaliser l'offre des ateliers pédagogiques à la maison du Parc.

Objectif de la commande

Au vu du travail déjà effectué (identification des thèmes et du contenu des ateliers en lien avec les programmes officiels « Education Nationale »), la dernière étape consiste en la **rédaction et mise en forme des fiches pédagogiques**.

Il s'agira de reprendre toute la matière existante et de la traduire en propositions pédagogiques accessibles directement par les enseignants et animateurs pour chaque niveau de classe concernée. Le maximum de détails sera indiqué pour une utilisation du matériel et une mise en œuvre des activités en totale autonomie.

Réalisation attendue

En lien avec les instructions officielles « Education Nationale », du cycle 1 de l'école maternelle au cycle 4 du collège, et pour chacun des trois thèmes identifiés, devra être rédigée suggestions pédagogiques, par thème, sujet et niveau de classes.

Chacune des fiches comprendra les objectifs visés, la liste du matériel nécessaire et disponible et le déroulé précis des propositions d'activités, plus éventuellement un prolongement à envisager.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour le thème Biodiversité, les propositions de l'outil pédagogique, réalisé en 2013, seront reprises en interne durant l'hiver 2018. Il s'agira de reporter la matière en l'organisant sous forme de fiche. Ainsi, le nombre de fiches à réaliser s'élève à une trentaine et le temps minimum de travail est estimé à deux mois.

Prestataire et offre :

Le niveau de compétences requis pour ce travail est celui d'ingénieur en Formation de formateurs en Education au Développement Durable.

Une consultation de prestataires est actuellement en cours. L'offre la plus avantageuse ^{e été} ~~vous sera~~ présentée en réunion de bureau, le 26 juin 2017.

Le cout et le plan de financement

Dépenses		Recettes	
Rédaction fiches pédagogiques	8 000€	Région	8 800€
Graphisme	1 500€	Parc	2 200€
Matériel complémentaire	1 500€		
Total	11 000€	Total	11 000€

>>> Il vous est proposé :

- > d'autoriser le Président à solliciter les financements adéquats auprès du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, pour mener à bien ce projet
- > de passer commande auprès du prestataire qui fera la meilleure offre.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements adéquats auprès du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et à passer commande auprès du prestataire qui fera la meilleure offre.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN

504,2017,002 Vente de la 6^{ième} édition Volcanologie de la Chaîne des Puys » :

-Coffret livret & carte au 1/25000ème

-Carte au 1/25000ème seule pliée

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc vient de publier la 6^{ième} édition de la carte et du livret consacrés à la volcanologie de la Chaîne des Puys.

Depuis la dernière édition, des méthodes d'études innovantes, dynamisées par le projet d'inscription de la Chaîne des Puys au Patrimoine mondial de l'UNESCO ont été réalisées.

Les auteurs se sont donc impliqués à un travail de réécriture des chapitres. De nouveaux thèmes ont été intégrés, l'iconographie a été renouvelée dont de nombreuses images issues des données lidar.

Un ajustement des textes en anglais a été effectué.

Cette mise à jour justifie une revalorisation de son prix de vente public.

VOLCANOLOGIE DE LA CHAINE DES PUYs	TARIFS ACTUELS	TARIFS PROPOSES AU 1 ^{er} juillet 2017
Coffret carte & livret	23.85 €	25.00 €
Carte seule pliée	11.85 €	15.00 €

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à appliquer les nouveaux tarifs de vente de la carte et du livret de cette 6^{ième} édition aux conditions précitées dans le rapport.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à appliquer les nouveaux tarifs de vente de la carte et du livret de cette 6^{ième} édition aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-504-2017-002-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 MANAGEMENT DURABLE DU PARC
504 VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN
504.2017.003 Vente de produits « spécial 40 ans » du Parc.

RAPPORT

Cette année 2017, le Parc des volcans fête ses 40 ans sur le thème « Voyage dans les Volcans d'Auvergne ».

A cette occasion, le Syndicat mixte du Parc a édité **un livre à la façon d'un carnet de voyage**, reprenant les dessins et textes originaux de Frédéric Pigot, extraits du magazine du Parc de ces 5 dernières années.

Rien n'a échappé à l'illustrateur entre les paysages grandioses et les patrimoines naturels, les habitants ou les savoirs faire insolites, les espèces fascinantes et les petits trésors du Parc, en parcourant les 5 régions naturelles du Parc, l'Artense, le Cézallier, les Monts Dore, les Monts du Cantal et les Monts Dômes,

Intitulé « **Carnet de voyage dans le Parc des volcans d'Auvergne** » -115 pages couleur- nous souhaitons le proposer à la vente dans les boutiques du Parc au prix de vente public : 19.90 €

Une **série de 5 cartes postales** a été également éditée reprenant des illustrations du livre ainsi que les régions naturelles du Parc. Prix de vente proposé : 1 € l'une

De plus, dans le cadre des manifestations festives (balades du journal, bistrot d'automne, etc...) nous avons fait réaliser des **gobelets réutilisables et recyclables personnalisés «40 ans»**. Ce concept permet de sensibiliser le public au respect de l'environnement. Souvent gardé comme souvenir, il pourrait être vendu 1 € l'un.

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ces articles dans nos boutiques aux conditions précitées dans le rapport.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mettre en vente ces articles dans nos boutiques aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER
Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-504-2017-003-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 MANAGEMENT DURABLE DU PARC
504 VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN
504.2017.004 Achat et vente de confiseries à base de chocolat
Achat et vente de café pré-dosé en gobelets

RAPPORT

Céline Raynaud, artisane chocolatière, a installé son atelier « **Les douceurs du Cézallier** » au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne à Brion Bas (Cne de Compains).

Passionnée par son métier, elle privilégie l'excellence dans la sélection de ses matières premières. Ses chocolats sont 100 % pur beurre de cacao. Ses produits sont fabriqués par ses soins et de manière artisanale.

Nous avons sélectionné quelques unes des ses fabrications :

-**Pouzzolane d'Auvergne** : amandes, noisettes caramélisées enrobées de chocolat noir + cacao en poudre

-**Rose des Volcans** : Gaufrettes enrobées de chocolat blanc, noir, lait

-**Ardoise d'auvergne** : Nougatine enrobée de chocolat noir

Sachet de 150 gr

Prix d'achat : 4 € TTC – Prix de vente public 7.80 €

Par ailleurs, à la Maison du Parc, nous avons une demande récurrente de la part de la clientèle touristique mais également de randonneurs souhaitant consommer un café après le repas tiré du sac ou en cours de journée. La configuration de l'espace boutique ne nous permet pas de rajouter un distributeur de boissons.

Néanmoins, Jacques Robert, artisan torréfacteur, à St Nectaire commercialise le gobelet pré-dosé de café. Très pratique la boisson est prête à consommer en rajoutant simplement de l'eau chaude,

Prix d'achat du gobelet pré-dosé de café : 0.45 € TTC - Prix de vente public proposé : 1 € TTC

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ces articles dans notre boutique aux conditions précitées dans le rapport.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mettre en vente ces articles dans notre boutique aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-504-2017-004-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50 MANAGEMENT DURABLE DU PARC
504 VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN
504.2017.005 Achat et vente d'un nouveau guide de randonnée – Ed. Chamina
Achat et vente d'un livre/jeunesse – Ed. De Borée

RAPPORT

Vient de paraître aux Editions Chamina un nouveau guide de randonnée : « **30 Lacs naturels d'Auvergne** ».

30 balades faciles sous forme de boucles de 1h30 à 5 h30 à pratiquer seul ou en famille, en spécialiste ou en néophyte, qui dévoilent l'extraordinaire diversité géomorphologie de l'Auvergne

Prix de vente public : 12.50 € TTC sur lequel une remise de 40 % nous est accordée

De Borée Editions vient d'éditer un livre/jeunesse : « **Talpa et la Chaîne des Puys** » dont l'auteur est Frédéric Lécuyer, volcanologue passionné. C'est l'histoire de Talpa, née en Limagne, jeune taupe myope, qui découvre en chaussant ses nouvelles lunettes, qu'il existe à l'horizon une immense ligne de taupinières géantes... Intriguée, elle décide d'en savoir plus et part à la découverte de ces étranges bosses.... !

A partir de 6 ans – 30 pages – cartonné et broché.

Prix de vente public : 14.50 € TTC sur lequel une remise de 33 % nous est accordée

>>> **Il vous est proposé d'autoriser le Président à mettre en vente ces articles dans nos boutiques aux conditions précitées dans le rapport.**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mettre en vente ces articles dans nos boutiques aux conditions précitées dans le rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170626-504-2017-005-DE
Date de télétransmission : 12/07/2017
Date de réception préfecture : 12/07/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 26 juin 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A.2017.003 Avis du Syndicat mixte sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aydat.

RAPPORT

La commune d'Aydat a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 06 avril 2017 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée (PPA), **dispose de trois mois à compter de la réception du projet de PLU** pour donner son avis, à défaut de quoi celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLU arrêté le 10 mai 2017 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. La nouvelle **Charte 2013>2025** est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans. Le territoire du Parc couvre 147 communes, pour une superficie de 390 000 hectares.

Par délibération, le Conseil municipal d'Aydat a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc.

Le projet de PLU de la commune d'Aydat repose sur trois orientations générales définies dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

- maîtriser l'évolution démographique pour préserver l'identité des villages.
- renforcer la vocation économique et touristique d'Aydat.
- préserver l'environnement, les paysages et le patrimoine bâti.
- protéger les paysages et le patrimoine architectural.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc. Le Bureau du Syndicat mixte décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Aydat, assorti des recommandations suivantes :

- Dans le Rapport de présentation et dans l'analyse de compatibilité du PLU avec la Charte du Parc 2013>2025, nous vous invitons à faire référence aux mesures de maîtrise de l'urbanisation, orientations de la Charte spatialisées au Plan Parc. La commune d'Aydat est en effet concernée par quatre « espaces de respiration » et trois « espaces à requalifier ». Ces mesures sont notamment présentées dans le Regard du Parc (porter à connaissance), transmis à la commune en novembre 2012.

- Les secteurs identifiés au Plan Parc comme « espaces à requalifier », ont connu des dynamiques d'urbanisation diffuse. Ces espaces feront l'objet dans le projet de PLU d'une limitation des extensions urbaines et d'une densification en investissant les dents creuses. Au-delà de cette nécessaire densification, nous vous invitons à porter une attention particulière au traitement et à la qualité des espaces publics, des limites séparatives, des voiries et cheminements, dans vos projets d'aménagement à venir.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- Nous notons les efforts de réduction de la consommation foncière dans le projet de PLU (de 87 ha à 25 ha) et la volonté de stopper les dynamiques d'étalement urbain en cours dans certains bourgs. Cependant, le potentiel foncier induit par le zonage reste supérieur aux objectifs fixés par le PLH et le PADD.

- Les zones à vocation touristique (Ut et AUt) situées à Sauteyras sont de taille importante. Il nous semble important de porter une attention particulière à l'intégration paysagère des futurs aménagements et à la limitation de l'artificialisation des sols.

- La délimitation des zones Ug tend à se rapprocher au plus près du bâti existant, laissant des opportunités de constructions en dents creuses. Certains terrains ne paraissent pas toujours opportuns au regard des enjeux paysagers et de la cohérence du projet de PLU (ceux-ci sont détaillés dans la grille d'analyse annexée au présent courrier).

Le petit patrimoine bâti (croix, fontaines, lavoirs, etc.) occupe une place importante dans le paysage rural. Ces éléments identitaires sont les témoins de l'histoire communale et des savoir-faire locaux. Nous proposons que le diagnostic de PLU répertorie les objets de petit patrimoine bâti non protégé de la commune, en s'appuyant sur les données transmises par le Syndicat mixte. L'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme peut être utilisé pour identifier ces objets (au plan de zonage).

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du PNRVA. Le Bureau du Syndicat mixte décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Aydat.

>>> Il est proposé au Bureau de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune d'Aydat.

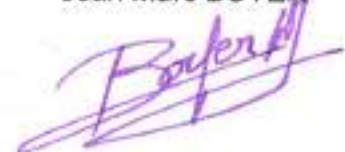
DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni le 26 juin 2017 à 11h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix), VIGUES (1 voix + 1 pouvoir DELCROS) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir GISCARD d'ESTAING), CHEVALEYRE (1 voix), GARDES (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A.2017.004 Avis du Syndicat mixte sur le projet de parc photovoltaïque de Cros

RAPPORT

Dans un courrier du 23 mai 2017, les services de la DDT du Puy-de-Dôme sollicitent l'avis du **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** (SMPNRVA) concernant la création d'un parc photovoltaïque au sol et d'un local technique sur la commune de Cros.

Porté par la société GREEN YELLOW, ce projet prévoit l'implantation de :

- 90 tables 4H11 de 44 panneaux solaires, pour une surface installée de 6 574 m².
- une hauteur d'implantation maximale de 2,50 mètres avec une inclinaison de 25 degrés environ.
- une puissance totale installée de 1049 kWc.
- une emprise foncière de 1,69 ha.
- la construction d'un poste de livraison de 6 x 3,5 mètres et de 2,80 mètres de hauteur.
- l'installation d'une clôture de deux mètres de haut autour de la centrale.
- le tracé de raccordement électrique jusqu'au domaine public.

Contenu de la Charte du Parc 2013>2025 (focus parcs photovoltaïques au sol / page 98) :

Les vastes équipements de production photovoltaïque au sol peuvent contribuer à la production d'énergies renouvelables, mais peuvent, en fonction de leur surface et localisation, concurrencer l'usage de terres agricoles et affecter des milieux naturels qui constituent dans le PNRVA des espaces importants au plan écologique, paysager et économique (85 % de la surface du territoire). Leur compatibilité avec ces spécificités qui fondent en large partie l'objet du PNR ne s'avère donc pas toujours évidente.

Au vu de ces constats et considérant la nécessité d'éviter les conflits d'usage avec l'activité agricole et de préserver le caractère remarquable des milieux naturels et des paysages du territoire, les signataires (maîtres d'ouvrage, financeurs, décideurs) s'engagent à faire valoir les objectifs suivants lors du montage et/ou de l'instruction de tout projet de parc photovoltaïque au sol dans le PNRVA :

> prévoir des implantations concourant aux positions nationales énoncées par l'Etat en 2009 la FPNRF et l'Ademe en 2010, à savoir :

- . privilégier les sols déjà artificialisés (friches industrielles ou artisanales, anciennes carrières, etc.).*
- . éviter les milieux naturels, notamment les réservoirs de biodiversité, ainsi que les terres agricoles en cours d'exploitation ou susceptibles de l'être.*

> démontrer dans l'étude d'impact l'intégration du projet envisagé avec le site d'accueil et son environnement proche et lointain.

> prévoir notamment :

- . un aménagement respectueux et révélateur des spécificités des lieux en termes de : sensibilités paysagères et environnementales, logiques de relief, présences de monuments et de richesses archéologiques, histoire du site, etc.*
- . des équipements adaptés à la configuration des lieux tout en assurant une*
- . un soin particulier accordé aux équipements connexes (desserte, plateformes)*
- . le respect du maillage de haies, les boisements, les arbres isolés, murets et abris qui forment souvent un ensemble composite contribuant à la qualité du paysage rural.*

> s'assurer du sentiment favorable de la population vis-à-vis des projets, favoriser les modes de portage qui assurent le plus de retombées sur le territoire d'accueil et d'appropriation locale.

Circulaire ministérielle du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol :

Les projets de centrales solaires n'ont pas vocation à être installés en zones agricoles, notamment cultivées ou utilisées pour des troupeaux d'élevage. Dès lors, l'installation d'une centrale solaire sur un terrain situé dans une zone agricole dite zone NC des POS ou zone A des PLU, ou sur un terrain à usage agricole dans une commune couverte par une Carte communale, est généralement inadaptée compte tenu de la nécessité de conserver la vocation agricole des terrains concernés.

Toutefois, l'accueil d'installations solaires au sol peut être envisagé sur des terrains qui, bien que situés en zone classée agricole, n'ont pas fait l'objet d'un usage agricole dans une période récente. Une modification de la destination du terrain est alors nécessaire. Sur les territoires non couverts par un document d'urbanisme, les autorisations d'occupation du sol étant délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables, il est possible de s'opposer à la délivrance d'une telle autorisation, ou à une déclaration préalable, s'il s'avère que le projet est notamment de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux environnants (article R. 111-21 du Code de l'urbanisme), à compromettre les activités agricoles ou forestières (article R. 111-14) ou à comporter des risques pour la sécurité publique.

Analyse d'après le dossier d'étude d'impact et le permis de construire :

Enjeux eau et milieux aquatiques :

- pas de milieu aquatique et de zone humide dans le périmètre du projet.
- pas d'imperméabilisation du sol, nivellement de la parcelle sans terrassement total, maintien de la pente moyenne (15 %).
- exploitation : consommation de 8 m³ par an pour le nettoyage des tables sans détergent.
- pas d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien de la végétation (mécanique).
- nécessité de maintenir le couvert herbacé pour limiter le ruissellement des eaux.
- conservation du muret en pierres au nord et du fossé à l'est (en eau pendant la saison de reproduction des amphibiens et de la grenouille rousse).
- compatibilité du projet avec le SDAGE Adour Garonne.

Nous recommandons de porter une attention particulière, lors des travaux d'aménagement des remblais/débais, à la **non prolifération des plantes exotiques comme les renouées asiatiques.**

Enjeux biodiversité et patrimoine naturel :

- des enjeux relatifs à la reproduction et aux zones de déplacements (corridors écologiques) et de nourriture : des chauves-souris, des oiseaux (présence de la Chouette chevêche, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France) et de la Grenouille rousse (zone d'hivernage possible) ont été identifiés grâce à l'étude d'impact.
- ainsi, une lisière forestière est maintenue à l'ouest et au nord du périmètre de projet, avec des arbres à cavité pour assurer, au minimum, une continuité écologique. L'ensemble du boisement sera toutefois impacté par le projet (même si d'un point de vue théorique, des mesures d'évitement et de limitation des impacts sont envisagées lors de la coupe).

Nous recommandons, comme indiqué dans l'étude d'impact, de **réaliser les travaux en-dehors de la période de reproduction (de février à octobre) et de migration des oiseaux et des chauves-souris, de maintenir la lisière boisée et le fossé favorables aux déplacements des espèces sensibles**, voire utilisable comme zone refuge. Nous suggérons également de prévoir, en lisière forestière, l'installation de nichoirs à Chouettes chevêche avec l'appui de la LPO Auvergne (pour définir leur nombre et leur emplacement) :

Pour en savoir plus : https://www.lpo.fr/images/rapaces/cahiers_techniques/ctcheveche.pdf

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Enjeux agricoles :

- en friche depuis plus d'une trentaine d'années, cette parcelle est classée comme agricole, mais ne présente pas d'intérêt agricole particulier (pente, rochers, etc.).

Les parcelles environnantes font actuellement l'objet d'un usage agricole et sont utilisées comme pâtures.



Sous réserve du respect de ces préconisations, il est proposé au Bureau de rendre un avis favorable sur le projet de parc photovoltaïque de Cros.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 juin 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

